

LEKHA DODI

Parachat *”H’ayé Sara”*

n° 578

« La Considération », par Rav Moché Mergui – Roch Hayéchiva

La considération est une qualité humaine indispensable pour une bonne relation avec son épouse, ses enfants, ses parents, ses maîtres et ses élèves et tout son entourage.

Notre patriarche Avraham nous donne un exemple remarquable de considération même pour son fidèle serviteur Eliézer de Damas.

Il est dit au chapitre 24 verset 2 : « Avraham dit à son serviteur, le plus ancien de sa maison qui gouvernait tous ses biens : mets, je te prie, ta main sous ma hanche et je t’adjurerai par l’Et..... D.... du ciel et de la terre etc., tu iras dans mon pays, dans mon lieu natal et tu prendras une épouse pour mon fils, Itsh’ak ».

Avraham avinou charge son fidèle serviteur Eliézer d’une mission lourde de responsabilité : chercher l’épouse méritante pour son fils Itsh’ak. Après l’épreuve du sacrifice, Itsh’ak est qualifié de OLA TEMIMA, holocauste parfait, il a atteint un degré de sainteté qui ne lui permet pas de sortir du pays d’Israël.

Pour accomplir cette délicate mission Avraham Avinou fait jurer son serviteur sur ce qu’il a de plus précieux et sacré. Il met en garde son serviteur de ne pas prendre une épouse parmi les filles cananéennes. Avraham Avinou souhaite la réussite à son serviteur en lui donnant la bénédiction suivante : “Hachem le D... du ciel etc.... enverra son ange devant toi et tu prendras là-bas une femme pour mon fils”.

Nombreuses sont les questions qui nécessitent explication : 1/ Pourquoi choisir son fidèle serviteur, lui confier une mission lourde de responsabilité ? 2/ Il l’expose à un danger mortel, en effet Bétouël veut empoisonner Eliézer. 3/ Avraham Avinou sait qu’Eliézer souhaite que sa propre fille, élevée dans la maison d’Avraham, soit l’épouse de Itsh’ak . Pourquoi ne pas lui dire clairement ta fille ne convient pas à mon fils ?

Eliézer, dès son départ pour sa mission de chercher une épouse à Itsh’ak, découvre des miracles. Le premier : la route est raccourcie, il arrive rapidement à destination, la rencontre près du puits avec Rivka, et de voir son H’essed de donner à boire à dix chameaux l’interpelle, et enfin l’ange qui le sauve de l’empoisonnement.

Avraham Avinou avait de la considération pour son fidèle serviteur, il savait que Eliézer souhaitait marier sa fille à son fils Itsh’ak. Avraham ne voulait pas contrarier Eliézer, il fallait que de lui-même il comprenne que Rivka était celle qui était destinée à son maître Itsh’ak. C’est en découvrant la qualité remarquable de h’essed de Rivka qu’il a réalisé que c’est elle qui était destinée à son maître Itsh’ak. Tous les miracles du parcours raccourci, sauvé de la mort confirmaient la volonté divine. Même Bétouël et Lavan se sont exclamés en disant : verset 50 « Méhachem yatsa adavar. La chose émane de D... ! Voici Rivka à ta disposition, qu’elle soit l’épouse de ton maître comme l’a décidé Hachem ». Après cette impressionnante déclaration, Eliézer réalise et s’efface devant le projet divin, et rétroactivement, il comprend toutes les recommandations faites par son maître Avraham.

Horaires CHABAT KODECH

Vendredi 14 novembre 2014 - 21 marh’echvan 5775

Allumage des Nérot 16h48 / Coucher du soleil 17h06

Samedi 15 novembre 2014 – 22 marh’echvan 5775

Fin du Chéma 09h21

Fin de Chabat 17h51 / Rabénou Tam 18h03

**Lekha Dodi dédié à la mémoire de notre Maître
Rabénou Ovadya Yossef ztsoukal**

Aller sur le mont du Temple ?¹

Par Rav Yona Ghertman

Est-il permis à un juif d'aller sur le mont du Temple ? Les médias présentent cette question comme une divergence d'opinion entre le rabbinat israélien et certains juifs d'obédience sioniste-religieuse². Les premiers interdisent de s'y rendre par crainte de fouler l'emplacement du *kodesh ha-kodashim*, ou « saint des saints », l'endroit du Temple de Jérusalem strictement réservé au *Cohen gadol* (le grand-prêtre) qui n'y avait accès que le jour de Yom-Kippour³. Les seconds prétendent que l'emplacement précis du *kodesh ha-kodashim* est connu avec certitude, et qu'il est donc permis de se rendre sur le mont du Temple, sans crainte de transgresser l'interdiction de pénétrer l'endroit sacré.

Une fois n'est pas coutume, la réalité halakhique est plus complexe, même si ce bref résumé ne saurait être qualifié de « faux ». Une première question se pose en amont : l'interdiction de visiter l'emplacement du *kodesh ha-kodashim* est-elle encore valable à notre époque ? Le Rambam et le Raavad sont en discussion sur ce point. Selon l'auteur du *Michné-Torah*, la sainteté d'antan perdue sur l'emplacement du Temple, mais selon son contradicteur, la sanction de « *karéte* » qui frappait le profane s'approchant du *kodesh ha-kodashim* n'est plus d'actualité après sa destruction⁴. Est-ce à dire que le mont du Temple est devenu un endroit comme un autre d'après le Raavad ? Rien n'est moins sûr, car ce dernier ne réagit pas aux propos du Rambam indiquant que l'accès au mont du Temple –en dehors de

l'emplacement interdit- ne peut se faire qu'en étant imprégné d'une crainte révérencielle⁵. En transposant la discussion à notre époque, on peut dire que selon l'un



comme l'autre, la venue sur le mont du Temple dans un but touristique est sans aucun doute prohibée, même s'il est certain que le groupe de touristes japonais ne s'approchera pas de l'ancienne place du *kodesh ha-kodashim*...

La question de l'emplacement exact se pose donc uniquement d'après le Rambam. S'il n'est pas connu des visiteurs du mont du Temple, et même si ceux-ci y viennent exclusivement dans l'intention d'y prier, cela devra être interdit car il existe un risque de fouler la place prohibée. Cependant d'après le Raavad, il sera permis de venir sur le mont du Temple à condition d'y venir pour prier et en prenant pour cela toutes les précautions nécessaires⁶. Aussi lorsque le Radbaz⁷ écrit au 16^{ème} siècle que l'emplacement du *kodesh ha-kodashim* est connu, cette indication peut éventuellement permettre d'autoriser la venue sur le mont du Temple en faisant bien attention à ne pas fouler l'emplacement litigieux. Néanmoins, cette tradition rapportée étant elle-même contestée⁸, le doute subsiste toujours...

... Il n'en reste pas moins qu'entre l'opinion du Raavad et cette information rapportée par le Radbaz, il existe un –petit- appui halakhique aux personnes qui voudraient monter sur le mont du Temple pour y prier. Toutefois un autre élément, non moins important que les précédents, doit encore être pris en compte : le principe de « *darké Shalom* », la recherche de la paix⁹. Il se trouve que le mont du Temple et la mosquée Al Aqsa sont considérés par les Musulmans comme un lieu saint de l'Islam. En a-t-il toujours été ainsi ? Laissons aux

¹ Malgré son caractère d'actualité « brûlante », la question que nous posons s'inscrit dans le cadre d'un débat d'idées. Bien que ne partageant pas celles du Rav Yehuda Glick, je lui souhaite une *refoua shelema*, après l'attentat dont il a été victime, acte odieux qui ne saurait en aucun cas être justifié.

² Cette affaire a fait couler beaucoup d'encre, jusqu'aux médias français. Je renvoie à cette interview du journaliste Charles Enderlin au journal *Le Point*, qui me semble bien résumer la perception des médias : http://www.lepoint.fr/monde/charles-enderlin-le-sionisme-religieux-a-phagocyte-toutes-les-institutions-d-israel-30-10-2014-1877232_24.php

³ *Torat Cohanim*, Vaykra 16, 2.

⁴ *Michné-Torah*, Hilkhote Beth haBe'hira 6, 14.

⁵ Ibid. 7, 2. Voir R. Ovadia Yossef, *Yabia 'Omer*, Yoré Déa 26, al. 3 et 11.

⁶ Voir Ibid, al. 3.

⁷ R. David Ibn Avi Zimra, 1479-1573 (Espagne/Israël) ; *Shoute haRadbaz* 2, 691.

⁸ Voir R. Ovadia Yossef, *Yabia Omer*, op. cit., al. 11.

⁹ Principe talmudique rapporté dans différents contextes et se fondant sur un verset du livre des Proverbes : « *Tous ses chemins sont des chemins agréables et ses sentiers [des sentiers de] paix* » (3, 17).

historiens spécialisés le soin de répondre à cette question... Toujours est-il que de nos jours, le lieu est considéré comme tel. Aussi les allées et venues de juifs sont-elles regardées d'un mauvais œil, perçues bien souvent comme une tentative de désacraliser l'emplacement de la mosquée.

Reprenons jusque-là : D'après le Rambam et une majorité de décisionnaires¹⁰, il est formellement interdit pour les juifs d'aller sur le mont du Temple à notre époque. De plus, le fait de s'y rendre provoque de graves conflits, préjudiciables pour « la paix ». S'il en est ainsi, pourquoi certains insistent-ils tant pour s'appuyer sur les avis permissifs ? Ne feraient-ils pas mieux de s'abstenir, quitte à mettre de côté leurs convictions halakhiques dans l'intérêt de tous ?

En réalité le problème n'est pas que politique, contrairement à ce que l'on pourrait croire. La problématique de fond concerne la perception de l'histoire juive. Est-il admissible que celle-ci n'avance pas, ou alors, pas assez vite d'après certains ? On peut comprendre leur tristesse de voir que le mont du Temple, joyaux antique du judaïsme, sert aujourd'hui à abriter un autre culte, et s'en trouve quasiment interdit d'accès aux juifs... Ce désarroi rappelle celui des compagnons de R. 'Akiba qui s'effondrèrent à la vue des ruines du Temple de Jérusalem¹¹. Que fit Rabbi 'Akiba ? Il éclata de rire. Au-delà des versets rapportés dans le Talmud pour justifier son attitude, les commentateurs s'interrogent, troublés par ce comportement atypique. Dans son développement sur ce passage, l'auteur du '*Aroukh laNer*¹² présente une idée qui apparaît profondément actuelle : la destruction du Temple n'est pas qu'une calamité. Il s'agit aussi d'une marque de bonté divine. Dieu a déversé Sa colère sur du bois et des pierres afin de préserver le peuple d'Israël. Alors Rabbi 'Akiba rit. Nous sommes toujours là. C'est le signe que l'histoire juive continue...

...Belle réponse à ceux qui veulent aujourd'hui risquer leur vie pour rappeler le souvenir des pierres.

¹⁰ Comme le note Rav 'Ovadia Yossef dans son *responsa* cité *supra*.

¹¹ TB Makot 24b.

¹² R. Yaakov Etinger, 1798-1871 (Allemagne).

Le Lekha Dodi de cette semaine est dédié à la mémoire de **Rav Chlomo Chlouch zal**
Grand Rabbim et chef du tribunal rabbinique de H'aïfa

Le Lekha Dodi est dédié à la mémoire de **Rav Azimow zal**

Le Lekha Dodi est dédié à la mémoire de **Monsieur Gérard Hayoun zal**

La Tora notre survie

Tiré d'un discours de Rav Chah' ztsal

Notre sainte Tora a une vertu exceptionnelle « le parchemin est brûlé mais les lettres s'envolent dans l'air ! ». Durant la période de l'inquisition, ou lorsque le Talmud a été brûlé seuls les pages prirent feu mais les lettres, le texte, s'envole et retrouve sa place ! Quelle est sa place ? Le cœur du juif !, comme dit le verset « écris les sur ton cœur ! ». Lorsque la Tora est gravée sur le cœur du juif alors le juif est immortel.

La Tora a été donnée dans le désert chaotique, Avraham alors à H'aran avait la Tora, nous n'avions pas encore Erets Israël, ni les territoires et nous étions déjà un peuple vivant éternel. La sainte Tora est notre seule demeure, notre seul secours. Par elle uniquement nous avons traversé les pires pogroms et elle nous a maintenus en vie. Avec la Tora on a tout. Sans elle c'est le chaos comme le dit clairement la Tora.

Quelle certitude nous promettent les non croyants, face à des millions d'ennemis qui clament notre disparition ? ! Oui nous sommes certains de vaincre tout ennemi soit-il, ; mais qui nous promet cette victoire miraculeuse . LA TORA ; sans elle c'est la perdition d'Israël ! On peut être turque ou allemand sans Tora mais on ne peut pas être juif sans Tora...

La Yéchiva souhaite un grand Mazal Tov à Aryé et Yael Leib à l'occasion de la naissance de leur fils
Yonathan

La Yéchiva souhaite un grand Mazal Tov à Michael et Rachel Bellaïche à l'occasion de la naissance de leur fille
Eden



Les peuples verront et te craindront !

Par Rav Imanouël Mergui

Le juif a deux missions ; l'une de l'intérieure – vis-à-vis de lui-même et de la communauté, et l'autre vis-à-vis des nations. Il est fort intéressant de constater que chaque juif quel que soit sa conviction et son niveau de pratique se positionne par rapport à cette question. Pour les non pratiquants cela s'exprime par le fait du rejet de la pratique et d'une pratique légère de la Tora et d'un autre côté ce même juif light revendique haut et fort aux nations sa place dans le monde et dans la société. On dit aux autres "je suis juif, j'aime Israël" et d'un autre côté on vie comme un "goy". Le juif pratiquant se positionne également dans le regard extérieur qu'on ne peut éviter et dans le travail intérieur – excellé dans la Tora et la pratique des mitsvot tout en sachant que les autres me regardent. L'histoire a prouvé que crier haut et fort "je suis juif" et ne rien vivre de son judaïsme ne nous a pas épargné de la haine et des persécutions de nos ennemis. Peut-on clamer son judaïsme sans le pratiquer ? Si la réponse pense être évidente (: non !) les faits nous montrent que beaucoup de juifs ne se comportent pas conformément à la Tora, à la halah'a et pourtant ils se battent auprès des nations pour qu'ils les reconnaissent comme des juifs... les partisans de la laïcité ont mis pour point culminant de leur démarche le rapport d'avec les nations et montrer bonne figure ainsi que patte blanche envers les nations. Pour le pratiquant le regard de l'autre découle de l'exercice que l'homme fait sur lui-même, la place du moi dans la Tora est prépondérante et l'autre me verra en conséquence de ce que je suis et non en conséquence de ce que je veux lui montrer ! Le laïc se montre, le pratiquant se laisse voir – c'est la raison pour laquelle la pudeur est si majeure dans la Tora. Crier haut et fort "je suis juif" c'est du voyeurisme, laisser l'autre voir que je suis juif et surtout quel juif je représente c'est de la pudeur... La Tora cite un texte extraordinaire à ce propos « Et il adviendra, si tu écoutes la voix de D'IEU pour observer, pour accomplir tous ses commandements que je t'ordonne aujourd'hui etc. (allez lire la suite) Alors tous les peuples de la terre verront que le nom de D'IEU est proclamé sur toi et ils te craindront » -

Dévarim chapitre 28 verset 1 à 14. Dans plusieurs endroits (notamment Bérah'ot 6A) le Talmud rapporte les propos du Grand Rabi Eliezer « c'est par les téfilin de la tête (que tu impressionneras les nations) ». Quel texte fabuleux ! Si la compréhension de cet enseignement nécessite un approfondissement bien plus élaboré que ces quelques lignes sur le sujet et la mitsva des téfilin, il ne fait sans aucun doute qu'on pourra ici tout au moins être fixé sur une des grandes idées fondamentales et extraordinaires du judaïsme. Le Talmud comme tout homme s'est interrogé du regard qu'a le non juif envers le juif. Ce regard interrogatif et admiratif qu'a le non juif du juif, nul besoin d'ailleurs de demander au non juif comment me regarde-t-il ? La Tora me promet d'être regardé avec crainte. Une des photos de la Shoa qui m'a toujours marqué et interpellé c'est un juif enveloppé du Talit et des Téfilin fusillé par des barbares ! Alors oui on peut se demander comment ça se fait que... ? Moi je suis renforcé de voir qu'un juif ne quitte pas ses téfilin alors qu'un fusil est braqué sur lui. Rachi au traité Ménah'ot 35B explique que la lettre hébraïque chin est gravée sur le boîtier des téfilin et la lettre hébraïque youd est formée par le nœud des téfilin, ces deux lettres forment la majorité du nom divin ! Le juif porte en permanence (au moins pendant la prière du matin) le nom divin. C'est le port de ce "badge" qui lui donne la force de s'exprimer en tant que juif face aux nations. Force pour lui-même avant d'être une protection de la barbarie et de l'assimilation sous toute forme soient-elles. Pour Tossfot dans Bérah'ot 6A la force des Téfilin de la tête c'est de les laisser apparaître, alors que ceux de la main sont cachés. Ce double judaïsme la pratique et l'exercice envers soi d'un côté – représenté par le téfilin de la main, et ce que je laisse apparaître pour les autres – par le téfilin de la tête, est la question du juif face aux nations. Ce n'est pas pour rien que le Talmud au traité Roch Hachana 17A rapporte l'enseignement de Rav voyant dans celui qui ne porte pas les téfilin le symbole du juif fauteur.